DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le 26 JUIN A 19H30

Extrait affiché le :

27 juin 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2019

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents:

Mme PANO-WENTZEL Marylène

M. ROMARY Fabrice

 $\underline{\textit{Objet}}$: Compte administratif communal

2018

N°51/2019

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. le Maire

Mme BOULANGER Annie
M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François
M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie
M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel
M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude
M. JACQUEMIN Gérard

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal de 2018, préalablement envoyé à chaque conseiller sur leur messagerie électronique, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 473 434.58 € et un déficit d'investissement de 1 335 551.58 € restes à réaliser compris (-741 213.90 € hors restes à réaliser).

Puis se retire,

Madame Irène MICHEL est alors désignée pour présider l'Assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal après avoir été invité à délibérer, approuve par 25 voix le compte administratif 2018; exceptées celles de Monsieur le Maire, de Monsieur Stéphane CHMIDLIN lui ayant donné procuration et de Madame Marylène PANO-WENTZEL, Monsieur Fabrice ROMARY absents.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,